

Stage CPE à Arcueil Jeudi 27 janvier 2010 9h30-17h

CPE

Le SNES vous invite à débattre à travers le contexte général de l'actualité et de thèmes en lien avec le métier de CPE à l'occasion d'un

SOMMAIRE

- Page 1

STAGE CPE

- Page 2

Comment s'inscrire ?

STAGE CPE

Créteil -Versailles

STAGE OUVERT A TOUS

Cette rentrée scolaire a été marquée par un **mouvement social exceptionnel** contre la réforme des retraites, bénéficiant du soutien sans faille de l'opinion (7 Français sur 10 favorables à la mobilisation), et scandée par des journées de grève interprofessionnelles unitaires et de manifestations depuis le mois de juin d'une ampleur jamais vue.

Si le pouvoir est passé en force avec un Parlement aux ordres, ces choix politiques et économiques sacrifiant le bien de tous aux intérêts d'une oligarchie financière ont été profondément rejetés par l'ensemble des salariés et de la jeunesse revendiquant davantage de solidarité et de justice sociale.

En appelant à la **grève dès le 6 septembre**, le Snes a depuis le début de l'année mené de front la lutte contre la réforme des retraites et celle de l'Éducation. Les **attaques contre le service public d'Éducation, en effet, ne faiblissent pas** : poursuite des suppressions massives de postes, développement de la précarité, formation professionnelle sacrifiée, droit à la mobilité réduite d'année en année...

Notre catégorie est confrontée de surcroît à un discours ministériel assénant le crédo sécuritaire jusqu'à la nausée, à l'expérimentation dans les établissements CLAIR du « préfet des études » qui empiète sur les missions des CPE et une Inspection générale qui sème le trouble en établissant un « protocole d'inspection » resté confidentiel ... sauf quand il est diffusé, et présenté comme un document de réflexion, par les IPR dans les réunions de bassins inscrites dans le cadre de la formation continue.

Dans ce contexte, la formation revêt plus que jamais un enjeu capital pour débattre et réfléchir collectivement. Elle prend un relief d'autant plus important que, trahissant sa volonté de mettre au pas notre catégorie, le Rectorat a supprimé les lieux d'échanges que formaient les « réseaux CPE ».

Ces remises en cause contre les missions et services des personnels d'éducation ne sont pas dissociables de l'ensemble des attaques contre le service public d'Éducation et de tous ses personnels. Ce sont bien les objectifs assignés à l'École, les garanties collectives de tous les personnels, l'intérêt des jeunes qui sont à défendre par la mobilisation et l'action collective.

Programme de la journée :

MATIN

Contexte général et actualité
Échanges et Débats

APRÈS-MIDI

Débats sur le métier

MODALITES D'INSCRIPTION AU VERSO



STAGES : POUR S'INFORMER, DEBATTRE, CONSTRUIRE L'ACTION

Comment y participer ?

Chaque CPE dispose d'un capital de **12 jours par an**, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

A reproduire, à déposer ou à envoyer dans votre établissement **au moins 1 mois à l'avance**)

Nom, Prénom
Grade et Fonction
Établissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M⁽¹⁾:

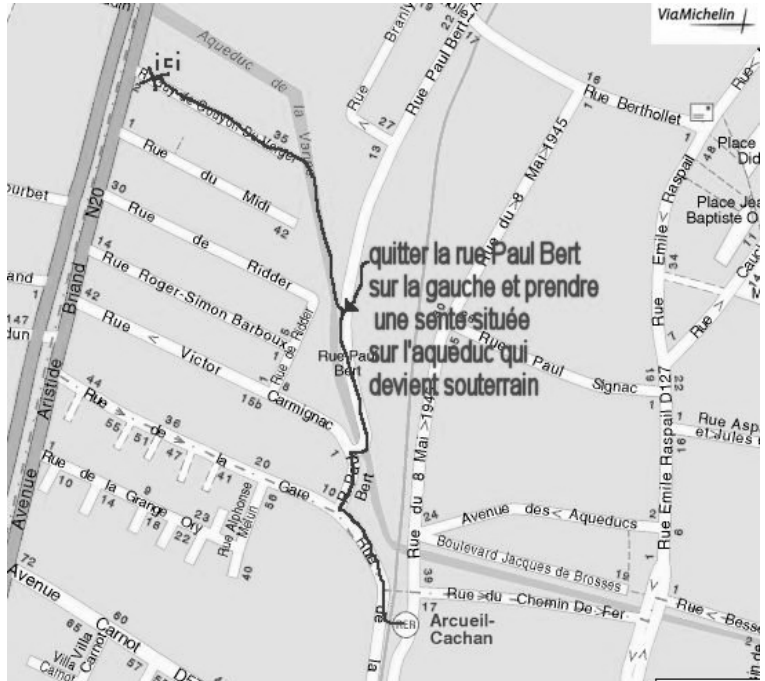
Conformément aux dispositions :
(Si vous êtes titulaires) "de la loi n° 84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires [(dans le cas contraire) de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'État], définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **jeudi 27 janvier 2011** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **ARCUEIL**.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à la demande d'autorisation d'absence)



Nous joindre :

Section académique du SNES Versailles

Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)

À partir d'un portable : 01 41 24 80 56

Par fax: 01 41 24 80 62

Par mail: s3ver@snes.edu

Site : www.versailles.snes.edu

Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger

94 112 Arcueil cedex

(RERB—station Arcueil Cachan)

Permanence CPE : tous les jeudis

Sur notre site

www.versailles.snes.edu
suivre lien adhérer au Snes
puis télécharger
bulletin adhésion et barème des
cotisations

Adhérer au Snes?

Coupon réponse à retourner de préférence

par mél à stages@versailles.snes.edu

ou par courrier à l'adresse suivante à : **SNES VERSAILLES**

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site

www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom.....

Établissement :

Ville :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mél :

Participera au stage CPE le jeudi 27 janvier